



**Syndicat  
CGT  
Renault Cléon**

cgt.renault.cleon@wanadoo.fr  
cgt.cleon@renault.com  
fax: 01 76 86 78 40

**Mercredi 30 janvier  
Tous en Grève  
l'Accord de compétitivité  
ne doit pas passer !**

mardi 29 février 2013

## **“ACCORD DE COMPÉTITIVITÉ”**

**LE TEMPS EST DÉSORMAIS COMPTÉ  
POUR METTRE EN ÉCHEC LE PROJET DE RENAULT !**

Mercredi dernier, à Cléon, plus de 1.000 salariés ont débrayé. C'est énorme : rapporté à l'effectif présent sur le site, c'est près d'un salarié sur trois qui a participé aux arrêts de travail.

Dans la plupart des sites qui avaient appelé, la mobilisation a également été en hausse par rapport à celle des semaines précédentes.

**Pourtant, malgré l'opposition de plus en plus massive à son “accord de compétitivité”, la direction ne recule pas encore. Ce mardi, pour la première fois, elle va enfin présenter le texte complet de son projet d'accord.**

Ce qui est sûr, c'est que nous n'aurons pas de surprise. Nous n'apprendrons rien de bien nouveau, puisque le texte va se contenter de reprendre l'ensemble des reculs sociaux présentés à l'occasion des 7 premières réunions.

Ensuite, pour la frime, la Direction devrait organiser une ou deux réunions supplémentaires, avant la signature. Juste le temps d'introduire quelques modifications mineures qui ne changeront rien au fond de son offensive contre les travailleurs, mais destinées à permettre aux syndicats qui s'appêtent à être complices de la direction en signant de sauver la face .

**Voilà pourquoi nous ne pouvons plus nous contenter d'un ou deux arrêts de travail supplémentaires, identiques au 4 derniers débrayages, dans le peu de temps qui nous reste avant la date de la signature de l'accord que nous refusons.**

**Après avoir massivement exprimé  
notre opposition au projet de la Direction,  
Il y a urgence à monter d'un cran dans la riposte**

**PROUVONS QUE NOUS SOMMES DÉTERMINÉS À BLOQUER  
L'ÉNORME RÉGRESSION SOCIALE  
QUE NOUS PRÉPARE LA DIRECTION**

C'est maintenant, avant la signature de l'accord, qu'il va falloir nous surpasser, si nous ne voulons pas avoir à le regretter très douloureusement, pendant des années.

**Alors, tous ensemble, demain mercredi 30 janvier  
ORGANISONS LA GRÈVE  
SUR LA JOURNÉE ENTIÈRE**

**Non à l'allongement du temps de travail !**

**Aménagement et réduction du temps de travail du personnel en équipe 2 x 8 et nuit**

	Non forfaités en production 2 x 8	ETAM Forfaités en production 2 x 8	NON Forfaités en production de nuit	ETAM Forfaités de production de nuit
Allongement d'horaire journalier Accord du 1/04/1997	Plus 21 mn = 9 JCC	9 JCC	Plus 21 mn = 9 JCC	9 JCC
R.T.T. Accord central 1999	7 JCC + 3 JCI + 1 JCI d'équipe	5 JCC + 5 JCI + 1 JCI d'équipe	7 JCC + 3 JCI + 1 JCI d'équipe	5 JCC + 5 JCI + 1 JCI d'équipe
A.T.T. Cléon Allongement d'horaire journalier en 1999	Plus 20 mn / jour = 9 JCC	Plus 20 mn / jour = 9 JCC	Plus 10 mn / jour = 5 JCC	Plus 10 mn / jour = 5 JCC
Accord A.T.T. Cléon Journées d'accord local de flexibilité	2 JCC	2 JCC	2 JCC	2 JCC
<b>Total Jours</b>	27 JCC + 4 JCI	25 JCC + 6 JCI	23 JCC + 4 JCI	21 JCC + 6 JCI
Temps de pause total	40 mn/jour	40 mn/jour	40 mn/jour	40 mn/jour
Pause qui valait temps travail	20 mn/jour	20 mn/jour	20 mn/jour	20 mn/jour

**Aménagement et réduction du temps de travail du personnel en normale**

	Non forfaités hors production	Forfaités Ingénieurs, Cadres	Non Forfaités en production	CU Forfaités de production
Allongement d'horaire journalier Accord du 1/04/1997	Plus 5mn/jour = 2,5 JCC	Plus 5mn/jour = 2,5 JCC	Plus 21mn/jour = 10 JCC	
R.T.T. Accord central 1999	7 JCC + 3 JCI	5 JCC + 5 JCI	7 JCC + 3 JCI	5 JCC + 5 JCI
A.T.T. Cléon Allongement d'horaire journalier en 1999	Plus 2 mn/jour = 1 JCC	Plus 2 mn/jour = 1 JCC	Plus 2 mn/jour = 1 JCC	9 JCC
<b>Total Jours</b>	10,5 JCC + 3 JCI	8,5 JCC + 5 JCI	18 JCC + 3 JCI	14 JCC + 5 JCI
Temps de pause total	20 mn/jour	20 mn/jour	30 mn/jour	30 mn/jour
Pause qui valait temps travail			10 mn/jour	10 mn/jour

En ramenant le temps de travail pour tous, dans toutes les usines, à 219 jours de travail, sans aucune prise en compte des "aménagements d'horaires" qui avaient amené des usines (comme celle de Cléon) à travailler moins de jours, la direction va essayer de voler entre 3,5 jours et 21 jours de congés (CTI et/ou JCC) par an aux salariés de Cléon (le volume dépend de la catégorie professionnelle à laquelle nous appartenons).

Pour y parvenir, la direction a déjà prévu d'exclure du "temps de travail effectif" toutes les pauses allant au delà des 20 mn de pause légale obligatoire. Par cette seule opération, la

direction va par exemple voler 9 jours de JCC par an à ceux qui bénéficiaient de 40 mn de pause par jour

Et comme la Direction estime qu'elle n'a plus à se priver dans son entreprise de démolition des accords passés, elle en profitera pour piquer aux travailleurs en équipe la journée de CTI accordée en échange de la signature de l'Accord RTT d'avril 1999, plus les 2 jours de JCC accordés, toujours aux équipes, pour la signature de l'Accord ATT de juin 1999.

De plus, si la direction prétend ramener la flexibilité de tous les sites à 10 jours de RTT pour tous et à - 10 jours / + 10 jours de JCC, le document " confidentiel " remis aux négociateurs syndicaux prévoit déjà d'autres " leviers d'ajustement [...] en période de charge trop importante de travail ", comme les " journées complémentaires de travail " (p 14 du kit n° 5) et les " heures supplémentaires " obligatoires.

**En clair, l'introduction de semaines longues, avec samedi obligatoires et des heures supplémentaires obligatoires, majorées à 10% au lieu de 25% actuellement.**

## **Non à la main mise sur notre compteur CTI**

En créant son fameux " *compte transitoire* " pour transférer tous nos congés CTI, CEF et JCC, la direction veut se donner tous les moyens pour prendre la main sur tous nos congés, souvent plusieurs dizaines de jours, parfois près d'une centaine, voire davantage. Voilà ce que nous allons devoir empêcher.

Si la direction écrit maintenant qu'il faudra faire " *décroître le compte transitoire d'ici 2016* " par divers moyens (congés, PERCO), il est évident qu'elle reste déterminée à nous priver du droit d'en faire l'usage que nous souhaitons. Le risque est grand que ça lui serve à gérer les " *périodes de charge insuffisante* ", (en clair, les périodes de basse activité) dès que les 10 JCC maximum deviendront insuffisants.

## **Non au blocage de nos salaires**

Prenant prétexte que l'évolution des rémunérations des salariés de Renault serait supérieure à celle du marché, la direction prévoit de bloquer nos salaires pour les 3 prochaines années, sans aucune prise en compte de l'inflation qui va faire dégringoler notre pouvoir d'achat, avec :

- ⇒ 0% pour 2013
- ⇒ + 0,5 % pour 2014
- ⇒ + 0,75% pour 2015

Mais avec ce raisonnement là, compte tenu de son implantation mondiale, Renault pourra toujours trouver une entreprise où les salaires sont encore inférieurs à ceux pratiqués dans nos établissements. **Accepter ce raisonnement là dans l'accord en cours de discussion, c'est évidemment ouvrir la porte à une diminution très brutale de nos salaires au cours des prochaines années.**

De plus, il faut voir que cette évolution des rémunérations quasi nulle pour les 3 prochaines années comprend à la fois les augmentations générales de salaires (AGS) et les augmentations individuelles (AI). **En clair, ce qui sera versé en augmentations générales bloquera les évolutions individuelles et ce qui sera versé en augmentation individuelles limitera d'autant les augmentations générales !**

## **NON aux destructions d'emplois et à la mobilité obligatoire**

Avec 7 500 destructions d'emplois d'ici 2016, dont 4 200 dans les effectifs de fabrication carrosserie/mécanique, pour un volume de production quasiment identique à celui de 2012, c'est une dégradation considérable des conditions de travail qui se prépare.

Associé aux mobilités imposées, à l'allongement du temps de travail et aux suppressions de RTT, c'est une situation intenable qui se mettrait en place pour ceux qui vont rester et qui pensaient pouvoir terminer leur vie professionnelle chez Renault. Ce n'est pas acceptable et c'est maintenant qu'il faut bloquer ce projet

## **REFUSONS LE CHANTAGE AUX FERMETURES D'USINES**

Pour arracher des signatures pour son accord de régression sociale, la direction a sorti la massue du chantage en écrivant que “ *sans accord, les engagements de ne pas fermer de sites et de ne pas faire de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) ne pourraient être tenus* ”. Ce n'est pas acceptable.

Tolérer et céder aujourd'hui à ce chantage immonde, c'est indiquer très clairement à la direction qu'elle pourra, à l'avenir, utiliser cette arme du chantage chaque fois qu'il faudra décider du choix d'un site pour réaliser une nouvelle fabrication. C'est se préparer à une régression sans fin.

C'est exactement ce qu'elle a fait en Espagne avec un premier accord de compétitivité pour la période 2009-2013, lequel a été remis en cause dès l'année dernière, avant d'arriver à son terme, pour lui substituer un nouvel accord de compétitivité encore plus régressif, pour la période 2012-2016

**Alors, mercredi 30 janvier  
on ne cède rien !**

### **Arrêt de travail dès la prise de poste**

- ⇒ dès 4h00 pour l'équipe de nuit (nuit du mardi 29 au mercredi 30)
- ⇒ dès 5h30 pour l'équipe du matin
- ⇒ dès 7h45 pour la normale
- ⇒ dès 13h30 pour l'équipe d'après-midi

Nous appelons tous les salariés à nous rejoindre aux portes de l'usine dès la prise de poste et à prendre en charge, collectivement, cette grande journée de lutte.

**C'est ensemble qu'on en fera une grande réussite.**